# Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal Du 09 avril 2019

Date de la convocation : 02 avril 2019 Date de l'affichage : 02 avril 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 15, PRÉSENTS: 12, VOTANTS: 14

L'an deux mil dix-neuf, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Alain PÉTREMENT.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Alain PÉTREMENT, Maire,

Chantal DURY, Anna MORIN, Yveline LE MIGNOT, Adjointes au Maire.

Nathalie DUPONT, Paul DURY, Dominique GRIMOUT, Francine GRUNENFELDER, Céline HUGARD, Valérie POCHOLLE, Sylvie RIONDEL, Fabienne VALCKE, Conseillers Municipaux.

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Séverine SPELTA-RAMOS donne pouvoir à Alain PÉTREMENT. Jean-François VAUGER donne pouvoir à Yveline LE MIGNOT. Marie LEFEBVRE.

M. Alain PÉTREMENT déclare la séance ouverte à 20 heures.

Le quorum étant atteint la séance peut être tenue.

Mme Sylvie RIONDEL souhaite rectifier ce qui a été dit lors du dernier Conseil Municipal au sujet de la Commune de Lagny-le-Sec qui aurait bénéficié gratuitement de l'installation de la fibre optique.

Après renseignements pris auprès du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, la Commune de Lagny-le-Sec devra bien régler 310 k€ d'installation.

Mme Anna MORIN indique qu'il s'agit probablement de l'obtention d'un emprunt à taux 0 %. Cependant, la Commune en question a bien précisé bénéficier de cette gratuité à la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Le précédent compte-rendu ne faisant plus l'objet de remarques ou d'observations, il est approuvé à l'unanimité et est signé en séance.

# 1. Droit de préemption sur les baux commerciaux, artisanaux et industriels.

M. le Maire rappelle que toute cession de fonds artisanal, de fonds de commerce, de bail commercial ou industriel intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal, peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune ou d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le droit de préemption commercial ne concerne pas les murs attachés au fonds de commerce ou artisanal. La procédure de droit de préemption commercial suppose au préalable la délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, dont l'étendue, le contour ou la superficie sont laissés à la libre appréciation du Conseil Municipal

Les biens susceptibles d'être préemptés dans le cadre de la procédure de droit de préemption commercial sont les suivants :

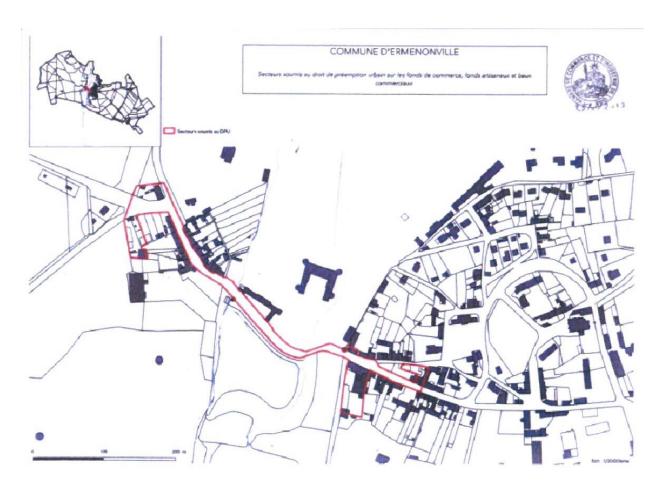
- Fonds artisanaux ;
- Fonds de commerce ;
- Baux commerciaux :
- Baux Industriels;
- Terrains portant, ou destinés à accueillir, des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 m² et 1 000 m².

Avant son adoption, le projet de délibération est soumis à l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui ont 2 mois pour statuer.

M. le Maire précise que le périmètre de sauvegarde. Il s'agit de préserver une offre en restauration, un garage route de Paris ainsi gu'une boulangerie rue René de Girardin.

Il précise également que la CCI a émis un avis favorable sur la proposition de délimitation du périmètre de sauvegarde des fonds et des baux commerciaux. La CMA n'a pas rendu son avis qui est donc réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délimitation du périmètre de sauvegarde des fonds et des baux artisanaux, industriels et commerciaux dont le plan est annexé à la délibération.



#### 2. Parcours Emploi Compétences.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'un agent technique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Une offre d'emploi a été diffusée sur le site de la bourse de l'emploi du Centre de Gestion de l'Oise précisant la vacance d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Une majorité de candidatures risque d'être des demandes de mutation ceci ne permettant pas d'évaluer à court terme le candidat.

L'État propose la mise en place de nouveaux contrats aidés : les Parcours Emploi Compétences.

Un dossier de candidature doit être déposé auprès de Pôle Emploi. Il permet d'accueillir une personne n'ayant pas forcément les compétences requises, le but étant de le former pour, par la suite, lui proposer une stagiairisation / titularisation, ou pas.

La collectivité peut également créer un CDD d'un an, sans aide de l'État.

La Commune peut prétendre à l'emploi d'une personne « sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » avec une prise en charge financière de l'État s'élevant à 45 % du Smic horaire brut sur une durée hebdomadaire maximale de prise en charge de 20 heures. La durée maximale de prise en charge de la convention initiale est de 9 à 12 mois.

M. le Maire rappelle les effectifs moyens des collectivités : 1 agent pour 100 habitants. La Commune d'Ermenonville est en dessous de ce seuil.

Actuellement 2 postes d'adjoints techniques sont ouverts et non pourvus cependant, au titre du Parcours Emploi Compétences (CDD) aucun poste n'est ouvert ce qui nécessite une prise de délibération.

Mme Anna MORIN demande si plusieurs candidatures seront étudiées ce à quoi M. le Maire répond qu'un choix sera fait entre plusieurs candidats si, toutefois, plusieurs candidatures sont proposées.

Mme Valérie POCHOLLE demande qui procèdera au recrutement. M. le Maire indique que lui-même, le secrétariat, l'adjointe en charge des employés techniques ainsi que les membres de la commission « travaux » peuvent participer au recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité (1 abstention) la création d'un CDD Parcours Emploi Compétences sur une période de 12 mois à raison de 35 heures par semaine dès que la mise en place sera effectuée auprès de Pôle Emploi.

#### 3. Visite médicale Poids-Lourds.

M. le Maire indique qu'un des agents techniques doit passer une visite médicale pour renouveler son permis poids-lourds. Un second employé doit renouveler son permis E.

Les collectivités ont la possibilité de prendre en charge les frais de délivrance ou de prolongation du permis de conduire nécessaire à leurs agents pour l'exercice de leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des frais de renouvellement du permis poids-lourds et du permis E.

#### 4. Retrait de 9 communes du SIVOM.

M. le Maire précise que le SIVOM (Syndicat à VOcation Multiple) avec une seule compétence : la haltegarderie. Le principe étant que les parents déposent leurs enfants sur une courte période (environ 2 heures). Le syndicat est bénéficiaire. Il bénéficie des subventions de la CAF.

Mme Valérie POCHOLLE explique que lorsqu'une commune adhère au syndicat et notamment à cette compétence, le coût est moindre pour les parents (0,20 € / heure min et 2,90 € / heure max).

Mme Nathalie DUPONT demande ce qu'implique cette sortie pour la Commune. M. le Maire répond que si une majorité des communes refuse la sortie, le SIVOM les maintiendra au sein du syndicat malgré leur volonté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 9 avril 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Baron a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 15 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Brégy a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 10 septembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Chévreville a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 26 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Ève a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Ognes a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 13 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Rosières a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 23 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Ver-sur-Launette a sollicité le retrait de sa commune du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 19 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Montagny-Sainte-Félicité a sollicité le retrait de sa commune de la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) et du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 24 septembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Péroy-les-Gombries a sollicité le retrait de sa commune de la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) et du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n'ayant plus intérêt dans celui-ci,

VU la délibération du 7 décembre 2018 par laquelle le conseil syndical du SIVOM de Nanteuil le Haudouin a accepté le retrait des communes de Baron, Brégy, Chévreville, Eve, Ognes, Rosières, Ver-sur-Launette, Montagny-Sainte-Félicité et Péroy-les-Gombries du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin. Considérant que rien ne s'y oppose,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

le retrait des communes de Baron, Brégy, Chévreville, Ève, Ognes, Rosières, Ver-sur-Launette, Montagny-Sainte-Félicité et Péroy-les-Gombries du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

# 5. Adhésion des communes de Versigny et d'Ermenonville à la vocation « accueil de la petite enfance » du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU la délibération du 12 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune de Versigny a sollicité l'adhésion de sa commune à la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin,

VU la délibération du 3 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la Commune d'Ermenonville a sollicité l'adhésion de sa commune à la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

Vu la délibération du 7 décembre 2018 par laquelle le conseil syndical du SIVOM de Nanteuil le Haudouin a accepté l'adhésion des communes de Versigny et d'Ermenonville à la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

Considérant que rien ne s'y oppose,

Le Conseil Municipal doit accepter ou refuser :

 l'adhésion des communes de Versigny et d'Ermenonville à la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

Mme Anna MORIN indique qu'il n'y a pas lieu de reprendre une délibération, Ermenonville s'étant déjà prononcé. Il convient donc de ne voter que pour l'adhésion de Versigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Versigny au SIVOM.

Après réflexion, M. le Maire indique aux membres présents qu'il convient bien de délibérer sur la délibération prise par le SIVOM afin de la valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

 l'adhésion des communes de Versigny et d'Ermenonville à la vocation « accueil de la petite enfance » (halte-garderie) du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

# 6. Remboursement de la quote-part de l'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin.

M. le Maire donne lecture de la délibération du conseil syndical du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin n°2018/013 en date du 07/12/2018, relative au principe de remboursement de la quote-part d'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin :

« Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical les termes de la délibération n°2018-010 du 19/09/2018 relative à la possibilité de réduire le périmètre du SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin aux communes adhérentes à la dernière vocation encore active : la halte-garderie intercommunale.

Il a été approuvé lors de cette réunion l'hypothèse de répartir l'excédent disponible dans la limite de 65 000 € entre toutes les communes, de rembourser aux communes qui se retirent du SIVOM une quote-part leur revenant, et de conserver dans le budget du syndicat, la quote-part des communes adhérentes à la vocation halte-garderie.

Il a été proposé d'appliquer la même règle de répartition que celle adoptée à l'occasion de la répartition du produit de la vente de la caserne des pompiers en 2000, sachant que l'excédent restant disponible actuellement au SIVOM provient exclusivement de la vocation « centre de secours » transférée à la CC du Pays de Valois le 01/01/2000.

À l'époque, suite à ce transfert, et à la vente de l'ancienne caserne, le remboursement aux communes adhérentes à la vocation « centre de secours » a été effectué en deux parties : remboursement intégral de la participation volontaire des communes de 1985 à 1991, et remboursement partiel de la taxe de capitation calculé en fonction du nombre d'années de versement de ladite taxe et de la population de chaque commune connue au 01/01/1991.

Il apparait donc logique d'appliquer cette règle de répartition pour rembourser la quote-part d'excédent aux communes qui décident de quitter le SIVOM aujourd'hui, mais aussi aux communes qui ont quitté le SIVOM entre 2000 et maintenant, lesquelles adhéraient également à la vocation « centre de secours », à savoir Boissy-Fresnoy, Bouillancy, Montlognon, Réez-Fosse-Martin, Villers-Saint-Genest.

Chaque commune concernée sera invitée à faire délibérer son conseil municipal sur ce principe, et le reversement de sa quote-part interviendra à réception de la délibération correspondante, et après émission d'un titre de recettes.

Le tableau des remboursements à effectuer est présenté ci-après :

	POPU	NBRE ANNEES	EQ	Répartition	Remboursement
	01/01/1991	TAXE CAPIT	POPU	de l'excédent	2019
ĺ	Α	В	C=AxB		

BARON	759	2	1 518,00	542,61	542,61
BOISSY	651	9	5 859,00	2 094,32	2 094,32
BOUILLANCY	362	9	3 258,00	1 164,58	1 164,58
BREGY	470	9	4 230,00	1 512,03	1 512,03
CHEVREVILLE	445	13,5	6 007,50	2 147,40	2 147,40
ERMENONVILLE	823	13,5	11 110,50	3 971,48	
EVE	462	8	3 696,00	1 321,15	1 321,15
LAGNY LE SEC	1 903	13,5	25 690,50	9 183,15	
MONTAGNY	418	13,5	5 643,00	2 017,11	2 017,11
MONTLOGNON	191	8	1 528,00	546,19	546,19
NANTEUIL	2 708	13,5	36 558,00	13 067,77	
OGNES	248	13,5	3 348,00	1 196,75	1 196,75
PEROY	793	13,5	10 705,50	3 826,71	3 826,71
LE PLESSIS	2 597	13,5	35 059,50	12 532,13	
REEZ	125	9	1 125,00	402,13	402,13
ROSIERES	123	13,5	1 660,50	593,55	593,55
SILLY	916	13,5	12 366,00	4 420,27	
VER	841	8	6 728,00	2 404,94	2 404,94
VERSIGNY	353	9	3 177,00	1 135,63	
VILLERS	286	9	2 574,00	920,08	920,08
	<u> </u>				
Totaux	15 474		181 842,00	65 000,00	20 689,57

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de remboursement précité, et autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ».

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le principe de remboursement d'une quote-part d'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin, sur le mode de répartition de cette quote-part, et sur le montant revenant à chaque commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- le principe de remboursement d'une quote-part de l'excédent aux communes quittant ou ayant quitté le SIVOM de Nanteuil-le-Haudouin ;
- le mode de répartition de cette quote-part comme énoncé ci-dessus ;
- le montant de la quote-part à rembourser à chaque commune concernée comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

# 7. Compte de Gestion 2018 - Budget Communal.

M. le Maire présente le Compte de Gestion établi par le comptable public.

Ce dernier est strictement identique au Compte Administratif de la Commune.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	204 115,37		115 043,71		319 159,08
Fonctionnement	372 716,80	208 738,00	91 130,87	100	255 109,67
TOTAL I	576 832,17	208 738,00	206 174,58		574 268,75
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
21001-ACM - ERMENONVILLE					
Investissement			-5 865,16		-5 865,16
Fonctionnement			41 349,72		41 349,72
Sous-Total			35 484,56		35 484,56
TOTAL II			35 484,56		35 484,56
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial			A		
22600-SERVICE EAUX ERMENONVILL			, a, a,		
Investissement	427 976,47		64 003,96		491 980,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du Budget Communal.

# 8. Compte Administratif 2018 - Budget Communal.

Le Conseil élit Mme DURY Chantal présidente.

M. le Maire présente le Compte Administratif 2018 comme suit :

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	
		(BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	281 279,86	245 863,26	0,00	0,00	35 416.60
012	Charges de personnel	239 735,10	237 773,97	0,00	0,00	1 961.13
014	Atténuations de produits	190 848,00	190 848,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges gestion courante	398 472,34	397 493,75	0,00	0,00	978.59
	Total des dépenses de gestion courante	1 110 335,30	1 071 978,98	0,00	0,00	38 356.32
66	Charges financières	28 820,21	28 820,21	0,00	0,00	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 710,66	762,25	0,00	0,00	948.41
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00	KATE OF THE PERSON OF	A STATE OF THE STATE OF THE STATE OF	0.00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	1 140 866,17	1 101 561,44	0,00	0,00	39 304.73
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	145 221,38				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	5 810,00	BROOK EXECUTES VALUE OF THE		0.00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0.00
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionnement	145 221,38	5 810,00			139 411.38
	TOTAL	1 286 087,55	1 107 371,44	0,00	0,00	, 178 716.11
D002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	
		(BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
70	Produits des services	33 135,15	93 721,50	0,00	0,00	0.00
73	Impôts et taxes	550 262,98	561 425,13	0,00	0,00	0.00
74	Dotations et participations	466 526,22	469 005,62	0,00	0,00	0.00
75	Autres produits gestion courante	70 634,40	68 491,39	0,00	0,00	2 143.01
	Total des recettes de gestion courante	1 120 558,75	1 192 643,64	0,00	0,00	0.00
76	Produits financiers	0,00	4,84	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	1 550,00	5 713,83	0,00	0,00	0.00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00		PARTY DESCRIPTION	0.00
То	tal des recettes réelles de fonctionnement	1 122 108,75	1 198 362,31	0,00	0,00	0.00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	140,00	THE ADMINISTRATION OF THE PARTY		0.00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0.00
To	tal des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	140,00			0.00
	TOTAL	1 122 108,75	1 198 502,31	0,00	0,00	0.00
R002	Pour information 2 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	163 978,80				

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 011,86	18 990,58	2 021,28	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	669 142,37	208 552,05	460 590,32	0.00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des opérations d'équipement	47 968,50	19 003,54	28 964,96	0.00
	Total des dépenses d'équipement	738 122,73	246 546,17	491 576,56	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	60 353,16	58 279,69	2 073,47	0.00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	60 353,16	58 279,69	2 073,47	0.00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	608,92	608,92	0,00	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	799 084,81	305 434,78	493 650,03	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	140,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (1)	2 436,00	2 436,00		0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 436,00	2 576,00		0.00
	TOTAL	801 520,81	308 010,78	493 650,03	0.00
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	63 798,51	63 721,41	0,00	77.10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes d'équipement	63 798,51	63 721,41	0,00	77.10
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	170 932,63	140 435,62	0,00	30 497.01
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	208 738,00	208 738,00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 304,54	0,00	0.00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	5 670,00		0,00	
	Total des recettes financières	385 340,63	350 478,16	0,00	34 862.47
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	608,92	608,92	0,00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	449 748,06	414 808,49	0,00	34 939.57
021	Virement de la section de fonct. (1)	145 221,38			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	5 810,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (1)	2 436,00	2 436,00		0.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	147 657,38	8 246,00		139 411.38
	TOTAL	597 405,44	423 054,49	0,00	174 350.95
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	204 115,37			

# M. le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Budget Communal.

# 9. Affectation du résultat 2018 sur 2019 - Budget Communal.

M. le Maire reprend la présidence de la réunion du Conseil.

Le 09 avril 2019, réuni sous la présidence de Monsieur PÉTREMENT Alain, délibérant sur le compte administratif de la Commune de l'exercice 2018, dressé par Monsieur PÉTREMENT Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	FONCTION	INEMENT
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		163 978.80 €
Op. de l'exercice 2018	1 107 371.44 €	1 198 502.31 €
Totaux	1 107 371.44 €	1 362 481.11 €
Résultat de clôture (=CA)		255 109.67 €

INVESTISS	SEMENT
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
- €	204 115.37 €
308 010.78 €	423 054.49 €
308 010.78 €	627 169.86 €
	319 159.08 €

ENSE	MBLE
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
- €	368 094.17 €
1 415 382.22 €	1 621 556.80 €
1 415 382.22 €	1 989 650.97 €
	574 268.75 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 diminué du 1068 de 2018

Besoin de financement sur réalisé

Excédent de financement sur réalisé

repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2019

319 159.08 € repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2019

- €

Restes à réaliser

400.000.00.0

493 650.03 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/18 et BP/19

Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser 493 650.03 €

s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.

diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.

Besoin total de financement

Excédent total de financement

174 490.95 €

doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement

pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

174 491.00 €

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission d'un titre de recette

80 618.67 €

à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 sur 2019 du Budget Communal.

<sup>3°</sup>Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

<sup>4°</sup>Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

<sup>5°</sup>Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

#### 10. Investissements 2019.

M. le Maire présente les priorités d'investissements et précise que tout ne pourra pas être fait. Certains travaux ont été effectués depuis le début de l'année.

Concernant l'éclairage public Prairie Souville, un éclairage LED a été mis en place avec diminution de l'intensité la nuit. Les avis sur cette installation sont mitigés. M. le Maire rappelle que l'extinction des lumières une partie de la nuit devrait être mise en place dans la Commune.

Mme Anna MORIN explique que l'extinction de l'éclairage public serait bénéfique tant au niveau économique qu'au niveau écologique. Cela présente bien plus d'avantages que d'inconvénients contrairement à ce que beaucoup pensent (baisse de la criminalité mais beaucoup d'idées préconçues) mais il faut que ce soit maîtrisé et expliqué aux habitants.

M. le Maire indique qu'il conviendrait d'organiser des réunions publiques.

Mme Yveline LE MIGNOT souligne le fait que de plus en plus de communes rurales éteignent la nuit.

Mme Valérie POCHOLLE souhaite savoir si l'éclairage n'est pas obligatoire à certains endroits.

M. le Maire précise que la loi demande l'extinction des lumières cependant, le Maire reste responsable en cas d'accident.

Concernant la cuisine, Mme Anna MORIN précise que le Conseil Municipal n'a pas été consulté sur cette installation qui n'était pas une priorité.

M. le Maire répond qu'il s'agissait au départ d'une démarche de réparation mais au vu de l'ampleur des travaux de réfection, il a été décidé d'installer de nouveaux meubles et plans de travail.

M. le Maire remercie M. Paul DURY pour les travaux effectués.

Mme Chantal DURY indique que le lave-vaisselle sert actuellement puisque la cantine de l'Accueil Collectif de Mineurs a lieu dans la salle des Fêtes faute de chauffage dans les nouveaux locaux de l'ACM.

La question est posée concernant le chauffage de l'ACM : pour quelle raison n'y a-t'il pas de chauffage alors que le bâtiment est neuf.

Mme Fabienne VALCKE indique que c'est la seconde fois que cela arrive. Les deux portes à l'entrée du bâtiment sont également défaillantes.

M. le Maire répond que la pièce n'a pas été changée lors de la dernière panne.

Mme Anna MORIN demande pour quelle raison la commune n'a pas de contrat de maintenance. Il conviendrait de faire intervenir l'installateur.

M. le Maire répond que l'installateur n'assure pas le service après-vente. Une société a été contactée pour une intervention. Nous demanderons à conserver la pièce endommagée pour faire fonctionner la garantie. Effectivement, il y a probablement eu des défauts et le délai de garantie est dépassé. Le problème a été le même avec la construction des ateliers municipaux.

Les priorités d'investissements sont donc ainsi définies :

- Aménagement du talus rue Princesse Louise (soutènement),
- Rampe logement rue du Général de Gaulle,
- Enfouissement des réseaux rue de la Cavée et rue Princesse Louise,
- Démolition Bâtiment Cour Jacquin,
- Réfection bâtiment 9 rue du Prince Radziwill (hors travaux PMR à ajouter),
- City Stade hors travaux de VRD.

Mme Yveline LE MIGNOT souhaite rectifier et indique qu'il ne s'agit pas de la restauration des vitraux mais de leur protection. Les travaux ont été faits par une société habilitée par les Architectes des Bâtiments de France.

Mme Valérie POCHOLLE demande si un appel d'offres devra être lancé pour le talus Princesse Louise, ce à quoi il est répondu par l'affirmative.

Mme Francine GRUNENFELDER demande si des démarches ont déjà été engagées concernant le city-stade. M. le Maire indique que le terrain doit être acquis à l'euro symbolique mais des problèmes sont rencontrés quant au paiement des frais de notaire.

En effet, il avait été convenu initialement que les frais de notaire seraient partagés par moitié entre le vendeur et l'acquéreur. Cependant, le nouveau notaire du vendeur réclame aujourd'hui, le règlement des frais en totalité par la Commune.

Mme Anna MORIN indique que l'abandon de l'acquisition du terrain peut également être une éventualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les priorités d'investissements.

#### 11. Subventions aux associations.

NOM	Rapport	Versement 2018	Proposition de la Commission Finances
Amicale des Pêcheurs	ОК	600	600
Amicale des SP Nanteuil	NON	550	550
Amicale des SP Senlis		150	150
Anciens Combattants	OK	650	650
Association Ermenonvilloise de Tir	ОК	600	600
Bibliothèque les Amis de JJR	ОК	4000	4000
Boule Amicale Ormoy- Villers	ОК	250	250
CCAS			
Ciné Rural	NON	0 (paiement de la cotisation annuelle)	0
Chœur Crescendo	NON	0	0
Chœur L'Oiseau Lyre	NON	0	0
Compagnie d'Arc du Grand st Martin	ОК	600	600
CSPV	ОК	0	500
Dden Oise	Transmission Budget Prévisionnel	0	0
EMDV	NON	0	Équivalent en matériel (600 € max).
Envol	NON	0	0
Groupe de Secours Catastrophe Français / Pompiers Humanitaires	ОК	0	0
Gym AS Glaignes	Transmission Budget 2017/2018	0	50 (sous réserve de présentation du dossier complet).
Isara Independant Chapter France	ОК	500	500 € à verser sous réserve d'une manifestation organisée à Ermenonville.
Judo club Lagny Plessis	ОК	0	600
La Fête à l'École	ОК	1000	0
La Fête au Village	OK	1000	1000
Pétanque club Plessis Lagny	NON	0	0
RVM	Transmission Budget 2016	25 (tarif adhésion)	25 (tarif adhésion).
Sauvegarde des Poteaux APTF	NON	350	400
Shotokan Karaté club	OK	500	500
TOTAL		10775	10 975 (hors matériel EMDV).

Mme Céline HUGARD souhaite indiquer que l'Association la Fête à l'École n'a pas bénéficié de la subvention annuelle. Cette année, seule la subvention versée par le SIVOS a été décidée ce qui induit une baisse du budget de fonctionnement de l'association, notamment pour l'organisation des manifestations.

M. le Maire précise que cette proposition a été faite lors de la commission des Finances. Il a effectivement été proposé de ne rien verser à l'association sachant que la subvention versée par le SIVOS inclut automatiquement la participation de la commune d'Ermenonville soit ¾ des 1 000 €. D'autre part, la Commune de Montagny ne participe pas.

Mme Céline HUGARD comprend les motifs invoqués cependant, elle estime qu'il convient de penser en premier lieu aux enfants.

M. le Maire précise que les activités ne sont plus faites à Ermenonville mais à Montagny.

Mme Céline HUGARD rappelle que dans ce cas, il serait judicieux de l'expliquer à l'association.

Mme Francine GRUNENFELDER indique que la Commune d'Ermenonville a fait doubler la subvention votée par le SIVOS par rapport à ce qui avait été proposé.

Mme Fabienne VALCKE précise que lorsqu'elle était présidente de cette association, elle se souvient des nombreux dons remis (cadeaux de Noël non distribués, achat de boissons...) par Ermenonville alors que rien n'était versé par Montagny.

Mme Sylvie RIONDEL demande où se trouve le siège social. Il est répondu que le siège se situe à Montagny. Mme Valérie POCHOLLE estime qu'Ermenonville n'a pas à compenser la perte financière due au fait que Montagny ne verse aucune subvention.

Mme Anna MORIN rappelle qu'il ne faut pas confondre les 2 budgets (Commune d'Ermenonville et Sivos). La Commune peut décider d'une somme à verser sous condition.

M. le Maire explique qu'il est fait de même pour les autres associations. La Commission a regardé les sommes versées par les autres collectivités. Une demande pourra toujours être faite dans le courant de l'année par l'association. Elle sera étudiée en Conseil Municipal.

Mme Sylvie RIONDEL estime que les membres auraient pu solliciter le Maire avant.

Mme Sylvie RIONDEL souhaite connaître la raison du versement de 4 000 € à la bibliothèque.

M. le Maire explique l'achat de livres ainsi que l'organisation de manifestations (contes d'automne, artistes). Mme Céline HUGARD précise que sans cette association, il n'y aurait pas de bibliothèque qui profite aussi aux scolaires.

Les personnes intéressées par les subventions ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (1 abstention), la proposition de la Commission des Finances.

#### 12. État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

M. le Maire précise que la Commission des Finances propose de na pas augmenter les taxes pour 2019.

- RESSOURCES FISC	ALES A TAUX CONSTANTS							
	Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux (col.4 x col.2			
Taxe d'habitation	1 926 819	11,34	>>>	1 990 (	000	225 666		
axe foncière (bâti)	1 479 580	7,92	>>>	1 529 (	000	121 097		
axe foncière (non bâti).	77 941	1 11,29	>>>	79 4	100	8 964		
FE			>>>			0		
Bases de taxe d'habitation	on relatives aux logements vac	ants: 4	>>>	То	tal:	355 727		
Bases de taxe d'habitation	on sur les résidences secondais	res : 🕦	>>>		-			
The state of the s	ISEIL MUNICIPAL	1. PRODUIT DES TAXES	S DIRECTES LOCALES ATTE	ENDU POUR 2019 6	25 55 5			
170 157	- 5 27	8 -		-		41	-	
170 157		8 -		Produit de la	CVAE 9	TASCOM (1)		CRTP
170 157 Produit nécessaire à	- 5 27	8 -		Produit de la	190 848 = 3	TASCOM 10 S5 727 duit attendu de la fiscalité	+	CRTP (
l'équilibre du budget	Total allocations compensatric	8 - Produit taxe additionnelle	FNB Produit des IFER  Versement GIR	Produit de la +	CVAE 9 190 848 = 3: ht GIR 1) Pro- directe	55 727 duit attendu de la fiscalité locale (à reporter colonne	+ Produit atte	ndu de la majora dences secondai
170 157 Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatric	8 - Produit taxe additionnelle	FNB Produit des IFER  Versement GIR	Produit de la  Prélèvement  (col.9) excède le plafond inscrit	190 848 = 3.  190 848 = 7.  Prodirecte  col.3 (ou, à délaut, col.15 pa	SS 727 duit attendu de la fiscalité locale (à reporter colonne ge 2) une variation différenciée	Produit atte 7) TH des rési	ndu de la majora dences secondai irement être votée.
170 157 Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatric	8 - Produit taxe additionnelle	Produit des IFER  Produit des IFER  Versement GIR  INELLE  Si l'un des taux de référe	Produit de la +	CVAE 9 190 848 = 3: ht GIR 1) Pro- directe	55 727 duit attendu de la fiscalité locale (à reporter colonne	Produit atte TH des résides taux doit obligate	ndu de la majora dences secondai
270 457 Produit nécessaire à l'équilibre du budget CALCUL DES TAUX 2	Total allocations compensatric  1019 PAR APPLICATION DE LA  Taux de référence	Produit taxe additionnelle  A VARIATION PROPORTION  COEFFICIENT DE VARIATION	Produit des IFER  Produit des IFER  Versement GIR  INELLE  Si l'un des taux de référe	Produit de la Prélèvement Prél	CVAE ① 190 848 = 3.  Int GIR ① Prodirecte col.3 (ou, à défaut, col.15 pa  3. TAUX VOTES 10	duit attendu de la fiscalité locale (à reporter colonne ge 2) une variation différenciée ( Bases d'impositio prévisionnelles 20	Produit atte 27) TH des rési des taux doit obligate on Prod 119 6	ndu de la majora dences secondai irement être votée. uit correspond ol.10 x col.11)
Produit nécessaire à l'équilibre du budget  CALCUL DES TAUX 2	Total allocations compensatrion  1019 PAR APPLICATION DE La  Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)  6  11,34	Produit taxe additionnelle  A VARIATION PROPORTION  COEFFICIENT DE VARIATION	Produit des IFER  Versement GIR  INELLE  Si l'un des taux de référe  N PROPORTIONNELLE  8	Produit de la  Prélèvement  Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)  Prélèvement  Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	CVAE  190 848 = 3.  Int GIR 1	duit attendu de la fiscalité locale (à reporter colonne ge 2) une variation différenciée « Bases d'impositio prévisionnelles 20	Produit atte 27) TH des rési des taux doit obligate on 119 6 (c	ndu de la majora dences secondai irement être votée, uit correspond. ol.10 x col.11)
170 157 Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatric  Total allocations compensatric	Produit taxe additionnelle  A VARIATION PROPORTION  COEFFICIENT DE VARIATION  7  Produit attendu	Produit des IFER  Produit des IFER  Versement GIR  INELLE  Si l'un des taux de référe	Produit de la  Prélèvement ence (col.9) excède le plafond inscrit  Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) 9	CVAE ① 190 848 = 3.  Int GIR ① Prodirecte col.3 (ou, à défaut, col.15 pa  3. TAUX VOTES 10	duit attendu de la fiscalité locale (à reporter colonne ge 2) une variation différenciée de Bases d'imposition prévisionnelles 20 11 1 990 1 529	Produit atte 7) TH des rési des taux doit obligate on 119 6 (c	ndu de la majora dences secondai irement être votée, uit correspond. ol.10 x col.11)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11,34 %,Taxe foncière (bâti) : 7,92 %,

• Taxe foncière (non bâti) : 11,29 %.

# 13. Budget Primitif 2019 – Budget Communal.

Le Budget Primitif est présenté comme suit et prend en considération les propositions de la commission des Finances.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT							
	DÉPENSES		RECETTES					
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	291 259.86	70	PRODUITS DE SERVICES	26 500.00			
012	CHARGES DE PERSONNEL	248 091.63	71	PRODUCTION STOCKÉE				
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	326 400.00	72	TRAVAUX EN RÉGIE				
66	CHARGES FINANCIÈRES	26 461.90	73	IMPÔTS ET TAXES	564 365.00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	463 131.75			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 427.56			
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	190 848.00	76	PRODUITS FINANCIERS				
042	OP. ORDR SF - SI		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00			
	TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	0.00	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
022	DÉPENSES IMPRÉVUES		042	OP. ORDRE SF - SI				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	89 981.59	013	ATTÉNUATION DES CHARGES				
CAF BRUTE de l'exercice (Rec Dép)			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	1 096 424.31				

1 096 424.31

CAF BRUTE (avec Excéd. Fonct.)		EXCÈDENT REPORTE DE L'ANNÉE 2 018			
0.00		002	EXCÈDENT EXERCICE PRÉCÈDENT	80 618.67	
TOTAL	1 177 042.98		TOTAL	1 177 042.98	

	SECTION D'INVESTISSEMENT								
	DÉPENSES		RECETTES						
001	DÉFICIT REPORTE		001	EXCÈDENT INVESTISSEMENT	319 159.08				
16	EMPRUNTS	60 249.81	1068	AFFECTATION RÉSULTAT	174 491.00				
20	ONA - FRAIS D'ÉTUDES	25 000.00	102	FCTVA- TLE	35 369.09				
202	PLU	3 000.00							
21	ONA - ACQUISITIONS	500 252.91	13	SUBVENTIONS	7 160.00				
23-102	ONA-TRAVAUX Accessibilité	28 964.96	16	EMPRUNTS	0.00				
271	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)	0.00	27	TVA ATTESTATIONS					
041	OO - OPERATION D'ORDRE SI	9 173.32	041	OPERATIONS D'ORDRE SI	9 173.32				
040	OO - OPERATIONS D'ORDRE SI -SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE					
4541	Travaux d'office pour compte de tiers	8 693.08							
020	DÉPENSES IMPRÉVUES		024	CESSIONS IMMOBILISATIONS	0.00				
			VIRE	MENT DE LA SECTION DE FONC	TIONNEMENT				
N	MONTANT TOTAL OPERATIONS	635 334.08	BESOIN DE FINANCEMENT						
				0.00	89 981.59				
	TOTAL	635 334.08		TOTAL	635 334.08				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019 – Budget Communal.

# 14. Compte de Gestion 2018 - Service des Eaux.

Le compte de gestion établi par le comptable public est strictement identique au Compte Administratif.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à			"		
caractère industriel					
et commercial					
SERVICE EAUX ERMENONVILLE					
Investissement	427 976,47		64 003,96		491 980,43
Fonctionnement	108 609,63	78 476,00	33 713,52		63 847,15
Sous-Total	536 586,10	78 476,00	97 717,48		555 827,58
TOTAL III	536 586,10	78 476,00	97 717,48		555 827,58
TOTAL I + II + III	536 586,10	78 476,00	97 717,48		555 827,58

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du Service des Eaux.

# 15. Compte Administratif 2018 – Service des Eaux.

Mme DURY Chantal est élue présidente de séance. Le Compte Administratif est présenté comme suit :

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emplo	à employer)	Crédits annulés	
		(BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	(1)
011	Charges à caractère général	24 889,25	18 661,91	0,00	0,00	6 227,34
012	Charg. pers. et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Total des dépenses de gestion courante	24 889,25	18 661,91	0,00	0,00	6 227,34
66 67 68 022	Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements (2) Dépenses imprévues Fonct	1 610,75 0,00 0,00 0,00	1 610,75 0,00 0,00	0,00 0,00	0,00	0,00 0,00 0,00
7	otal des dépenses réelles d'exploitation	26 500,00	20 272,66	0,00	0,00	6 227,34
023 042	Virement à la sect° d'investis. (4) Opérations d'ordre entre section (4)	36 093,31 2 540,32	2 540,32			0,00
7	otal des dépenses d'ordre d'exploitation	38 633,63	2 540,32			36 093,31
	TOTAL	65 133,63	22 812,98	0,00	0,00	42 320,65
D002	Pour information Déficit d'exploitation reporté de 2017	0,00				

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	. Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	Crédits annulés
		(BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	(1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	35 000,00	56 526,50	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	35 000,00	56 526,50	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	35 000,00	56 526,50	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (4)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (4)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	35 000,00	56 526,50	0,00	0,00	0,00
ROO	Pour information 02 Excédent d'exploitation reporté de 2017	30 133,63				

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	140 000,00	23 981,17	116 018,83	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	412 263,62	0,00	412 263,62	0,00
	Total des dépenses d'équipement	556 263,62	23 981,17	532 282,45	0,00
13	Subventions d'investissement	129,00	0,00	0,00	129,00
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	129,00	0,00	0,00	129,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	556 392,62	23 981,17	532 282,45	129,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	209 801,90	0,00		209 801,90
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	209 801,90	0,00		209 801,90
	TOTAL	766 194,52	23 981,17	532 282,45	209 930,90
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2017	0,00			

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	8 297,00	4 376,00	0,00	3 921,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 610,75	1 610,75	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immo. reçues en affect ou conces	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 907,75	5 986,75	0,00	3 921,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 398,77	982,06	0,00	416,71
106	Dotations Fonds divers Réserves (5)	78 476,00	78 476,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	79 874,77	79 458,06	0,00	416,71
45	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	89 782,52	85 444,81	0,00	4 337,71
021	Virement de la section de fonct. (2)	36 093,31	Addition of the second		
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 540,32	2 540,32		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	209 801,90	0,00		209 801,90
	Total des recettes d'ordre d'investissement	248 435,53	2 540,32		245 895,21
	TOTAL	338 218,05	87 985,13	0,00	250 232,92
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2017	427 976,47			

Mme Chantal DURY prend la présidence du vote.

M. le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du Service des Eaux.

#### 16. Affectation du résultat 2018 sur 2019 - Service des Eaux.

M. le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal.

Le 09 avril 2019, réuni sous la présidence de Monsieur PETREMENT Alain, délibérant sur le compte administratif du Service des Eaux de l'exercice 2018, dressé par Monsieur PETREMENT Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

**DEPENSE OU** 

LIBELLE

**FONCTIONNEMENT** 

**RECETTES OU** 

	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		
Résultats reportés (1)		30 133.63 €	- €	427 976.47 €	- €	458 110.10 €		
Op. de l'exercice 2018	22 812.98 €	56 526.50 €	23 981.17 €	87 985.13 €	46 794.15 €	144 511.63 €		
Totaux	22 812.98 €	86 660.13 €	23 981.17 €	515 961.60 €	46 794.15 €	602 621.73 €		
Résultat de clôture (=CA)		63 847.15 €		491 980.43 €		555 827.58 €		
(1) déficit ou excédent cumul	lé 2017 diminué du 1068 d	le 2018		_				
	Besoin de finance	ment sur réalisé		repris à la ligne 001 Se	ct. invest. dépenses BP 2019			
	Excédent de financ	ement sur réalisé	491 980.43 €	repris à la ligne 001 Se	ect. invest. recettes BP 2019			
	Restes à	réaliser	532 282.45 €	- €	Montants égaux à totaux ÉTAT D	ES RESTES et col. REPORTS CA/18 et l		
	Besoin de financeme	nt des restes à réaliser	532 282.45 €	s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.				
Excédent de financement des restes à réaliser				diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.				
	Besoin total de	financement	40 302.02 €	doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement				
	Excédent total d	e financement		pas de besoin de financ	cement minimum obligatoire. Toutefoi	s possibilité d'affecter.		

INVESTISSEMENT

**RECETTES OU** 

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission d'un titre de recette

23 545.15 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019

ENSEMBLE

3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 sur 2019 du Service des Eaux.

<sup>4°</sup>Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

<sup>5°</sup>Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

#### 17. Autorisation d'emprunt.

M. le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation des réseaux ainsi que la reconstruction de la station d'épuration sont en cours, il reste actuellement plus de 2 833 000 € à régler.

À ce titre, des aides sont octroyées au Service des Eaux :

#### Conseil Départemental de l'Oise :

- 199 330 € pour la reconstruction de la station d'épuration.
- 7 660 € pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées rue René de Girardin : 8 branchements – phase 1.
- 36 760 € pour la création d'un poste de refoulement des eaux usées rue René de Girardin phase 1.
- 8 580 € pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées Prairie Souville : 25 branchements phase 2.
- 8 290 € pour la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées Clos du Parc : 13 branchements phase 3.

#### L'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- 338 899 € pour la réhabilitation et l'amélioration des réseaux d'assainissement.
- 540 665 € pour la reconstruction de la station d'épuration.

#### L'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- 169 450 € d'avance remboursable pour la réhabilitation et l'amélioration des réseaux d'assainissement.
- 270 333 € d'avance remboursable pour la reconstruction de la station d'épuration.

# La Commune peut financer, pour sa part, 575 980,30 €.

Il est donc nécessaire d'emprunter 665 000 € afin de pouvoir financer les travaux (sur la base du marché initial car des avenants sont probables).

Mme Francine GRUNENFELDER précise que le taux d'endettement est important car des emprunts sont déjà en cours.

M. le Maire rappelle que l'emprunt sera effectué sur le budget du Service des Eaux sur lequel il n'y a actuellement aucun emprunt.

Mme Anna MORIN précise qu'il faudra contacter plusieurs banques.

M. le Maire indique que lorsque les banques auront été sollicitées, le Conseil se réunira pour statuer avant signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à démarcher les banques, à négocier le taux le plus avantageux et à signer les documents nécessaires.

# 18. Budget Primitif 2019 – Service des Eaux.

#### M. le Maire présente le Budget Primitif 2019.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DÉPENSES		RECETTES						
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	22 000.00	70	PRODUITS DE SERVICES	36 331.28				
012	CHARGES DE PERSONNEL		71	PRODUCTION STOCKÉE					
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE		72	TRAVAUX EN RÉGIE					
66	CHARGES FINANCIÈRES		73	IMPÔTS ET TAXES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS		76	PRODUITS FINANCIERS					
042	OP. ORDR SF - SI	24 827.00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT 0.00		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						

DÉPENSES IMPRÉVUES		042	OP. ORDRE SF-SI	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 049.43	013	ATTÉNUATION DES CHARGES	
F BRUTE de l'exercice (Rec Dép)			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	36 331.28
36 331.28				
F BRUTE (avec Excéd. Fonct.)			2 018	
0.00		002	EXCÈDENT EXERCICE PRÉCÈDENT	23 545.15
TOTAL	59 876.43		TOTAL	59 876.43
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT  BRUTE de l'exercice (Rec Dép)  36 331.28  F BRUTE (avec Excéd. Fonct.)  0.00	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT  13 049.43  PBRUTE de l'exercice (Rec Dép)  36 331.28  FBRUTE (avec Excéd. Fonct.)  0.00	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 13 049.43 013  **BRUTE de l'exercice (RecDép)  36 331.28  **FBRUTE (avec Excéd. Fonct.)  0.00 002	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT  13 049.43  13 049.43  13 049.43  13 049.43  13 049.43  14 O13  15 O12  16 O12  17 O13 O19 O19  18 O19 O19 O19 O19 O19  18 O19 O19 O19 O19 O19 O19  18 O19

	SECTION D'INVESTISSEMENT								
	DÉPENSES		RECETTES						
001	DÉFICIT REPORTE		001	EXCÈDENT INVESTISSEMENT	491 980.43				
16	EMPRUNTS		1068	AFFECTATION RÉSULTAT	40 302.00				
20	ONA - FRAIS D'ÉTUDES	0.00	102	FCTVA- TLE	416.71				
21	ONA - ACQUISITIONS	4 000.00	13	SUBVENTIONS	1 143 754.00				
23	ONA -TRAVAUX	2 833 566.73	16	EMPRUNTS	1 104 783.00				
271	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS	18 454.16				
041	OO - OPÉRATION D'ORDRE SI	235 498.02	041	OPERATIONS D'ORDRE SI	235 498.02				
040	OO - OPERATIONS D'ORDRE SI -SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE	24 827.00				
020	DÉPENSES IMPRÉVUES		024	CESSIONS IMMOBILISATIONS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0							
				VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	N DE				
	MONTANT TOTAL OPERATIONS	3 073 064.75	BESOIN DE FINANCEMENT						
				0.00	13 049.43				
	TOTAL	3 073 064.75		TOTAL	3 073 064.75				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité Budget Primitif 2019 du Service des Eaux.

# 19. Compte de Gestion 2018 - Budget ACM.

M. le Maire précise que ce compte établi par le comptable public est strictement identique au Compte Administratif établi par la Commune.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ACM - ERMENONVILLE					
Investissement			-5 865,16		-5 865,16
Fonctionnement			41 349,72		41 349,72
Sous-Total			35 484,56		35 484,56
TOTAL II		222 122	35 484,56		35 484,56
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			35 484,56		35 484,56

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2018 du budget ACM.

# 20. Compte Administratif 2018 - Budget ACM.

Mme DURY Chantal est élue présidente de séance.

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	à employer)		
		(BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	49 870,00	17 763,30	0,00	0,00	32 106.70
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges gestion courante	26 250,00	19 500,00	0,00	0,00	6 750.00
1	Total des dépenses de gestion courante	76 120,00	37 263,30	0,00	0,00	38 856.70
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0.00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	76 120,00	37 263,30	0,00	0,00	38 856.70
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	6 198,60				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0.00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0.00
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 198,60	0,00			6 198.60
	TOTAL	82 318,60	37 263,30	0,00	0,00	45 055.30
D002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	
		(BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
70	Produits des services	27 600,00	23 944,42	0,00	0,00	3 655.58
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations et participations	54 718,60	54 668,60	0,00	0,00	50.00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes de gestion courante	82 318,60	78 613,02	0,00	0,00	3 705.58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0.00
To	tal des recettes réelles de fonctionnement	82 318,60	78 613,02	0,00	0,00	3 705.58
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0.00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0.00
Tot	tal des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0.00
	TOTAL	82 318,60	78 613,02	0,00	0,00	3 705.58
R002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de 2017	0,00				

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 198,80	5 198,80	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	999,80	666,36	333,44	0.00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	6 198,60	5 865,16	333,44	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0.00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 198,60	5 865,16	333,44	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0.00
	TOTAL	6 198,60	5 865,16	333,44	0.00
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	0,00			

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	. Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0.00
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
021	Virement de la section de fonct. (1)	6 198,60			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0.00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 198,60	0,00		6 198.60
	TOTAL	6 198,60	0,00	0,00	6 198.60
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	0,00			

Mme Francine GRUNENFELDER indique que ce service coûte plus cher qu'il ne rapporte car il ne prend pas en considération tout le personnel. Il faut faire attention à terme. Il est rappelé que ceci est un service public comme l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 du budget ACM.

# 21. Affectation du résultat 2018 sur 2019 - Budget ACM.

#### M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

LIBELLE

Le 09 avril 2019, réuni sous la présidence de Monsieur PETREMENT Alain, délibérant sur le compte administratif du Service des Eaux de l'exercice 2017, dressé par Monsieur PETREMENT Alain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

**DEPENSE OU** 

**FONCTIONNEMENT** 

**RECETTES OU** 

	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECEITES OU EXCEDENT		
Résultats reportés (1)			- €		- €	- €		
Op. de l'exercice 2018	37 263.30 €	78 613.02 €	5 865.16 €	6 198.60 €	43 128.46 €	84 811.62 €		
Totaux	37 263.30 €	78 613.02 €	5 865.16 €	6 198.60 €	43 128.46 €	84 811.62 €		
Résultat de clôture (=CA)		41 349.72 €		333.44 €		41 683.16 €		
(1) déficit ou excédent cumulé 2017 diminué du 1068 de 2018								
	Besoin de finance	ement sur réalisé		repris à la ligne 001 Se	ct. invest. dépenses BP 2019			
Excédent de financement sur réalisé			333.44 €	€ repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2019				
Restes à réaliser			333.44 €		Montants égaux à totaux ETAT	DES RESTES et col. REPORTS CA/ BP/19		
	Besoin de financeme	nt des restes à réaliser	333.44 €	s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.				
Excédent de financement des restes à réaliser				diminue le besoin de fin	ancement ci-dessus, ou s'ajoute à l'e	excédent de financement dégagé.		
		Besoin total de financement						
	Besoin total de	efinancement		doit pouvoir être couver	t par le résultat de clôture de fonction	inement		

INVESTISSEMENT

RECETTES OU

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission d'un titre de recette

à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019

**ENSEMBLE** 

RECETTES OU EXCEDENT

3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

41 349.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 sur 2019 du budget ACM

 $<sup>2^{\</sup>circ}$  Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

<sup>4°</sup>Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

<sup>5°</sup>Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

# 22. Budget Primitif 2019 – ACM.

Le budget est présenté comme suit :

LC badg	et est presente comme su		<u> </u>	ION IN IER IER IE			
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 349.72	70	PRODUITS DE SERVICES	18 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL		71	PRODUCTION STOCKEE			
65	AUTRES CHARGES, GESTION COURANTE	25 000.00	72	TRAVAUX EN REGIE			
66	CHARGES FINANCIERES		73	IMPOTS ET TAXES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		76	PRODUITS FINANCIERS			
042	OP. ORDR SF - SI		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES		042	OP. ORDRE SF - SI			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 000.00	013	ATTENUATION DES CHARGES			
CAF	F BRUTE de l'exercice (RecDép)			TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	18 000.00		
	1 000.00						
				EVELDENT DEDODTE DE			

CAF BRUTE (avec Excéd. Fonct.)			EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE	2 018
		002	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	41 349.72
TOTAL	59 349.72		TOTAL	59 349.72

	SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES		
001	DEFICIT REPORTE		001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS		1068	AFFECTATION RESULTAT	
20	ONA - FRAIS D'ETUDE		102	FCTVA- TLE	
21	ONA - ACQUISITIONS	1 000.00	13	SUBVENTIONS	
23-	ONA -TRAVAUX		16	EMPRUNTS	
101	ONA -TRAVAUX		10	LIMI KONTO	
271	PLACEMENT (PROV. ASSAINST)		27	TVA ATTESTATIONS	
041	OO - OPERATION D'ORDRE SI		041	OPERATIONS D'ORDRE SI	
040	OO - OPERATIONS D'ORDRE SI -SF		040	OPERATIONS D'ORDRE SI-SE	
020	DEPENSES IMPREVUES		024	CESSIONS IMMOBILISATIONS	
				VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	I DE
N	IONTANT TOTAL OPERATIONS	1 000.00	BESOIN DE FINANCEMENT		
		_		0.00	1 000.00
	TOTAL	1 000.00		TOTAL	1 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget proposé.

# 23. Répartition des Commissions.

M. DURY Paul étant absent lors de la répartition des commissions, il convient de prendre en compte ses propositions :

- Embellissement du village (titulaire),
- Sécurité (suppléant),
- Travaux et voirie communale (suppléant),
- COS 60 (suppléant),
- Eaux et assainissement (réseaux et station) (suppléant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (3 abstentions), la répartition des commissions comme présentée ci-dessus.

#### 24. Traversée du village par les poids-lourds.

Mme Anna MORIN souhaite qu'il soit discuté de la circulation sur la digue ainsi que du contournement dû aux travaux à Crépy-en-Valois.

M. le Maire rappelle que les poids-lourds traversent les communes de Plailly, Mortefontaine, Loisy. Plailly étant la commune ayant pris en charge le dossier de demande de déviation en proposant aux préfets de l'Oise et du Val d'Oise un itinéraire alternatif permettant à ces communes de ne plus être traversées par les camions.

Mme Yveline LE MIGNOT indique qu'elle a assisté aux réunions et s'inquiète de la répercussion qu'impliquera la mise en place de déviation sur la Commune avec le passage de nombreux poids-lourds, dans les deux sens de circulation, notamment sur la digue déjà très fragile.

M. le Maire indique qu'un comptage de véhicule a été fait il y a quelques années par une société privée et se pose la guestion de savoir s'il conviendrait de le refaire ou de solliciter les habitants.

. Mme Yveline LE MIGNOT précise qu'un comptage automatique se fait par « impulsion » à chaque passage de véhicule mais il est impossible de savoir quels sont les types de véhicules.

Mme Valérie POCHOLLE demande si Plailly a effectué un comptage ce à quoi il est répondu par l'affirmative.

Mme Anna MORIN explique que ce problème de circulation est en constante augmentation à cause du transport logistique et des travaux de Crépy-en Valois (durée de 3 à 4 ans). Les nuisances sont subies par les Ermenonvillois.

Mme Anna MORIN se propose de rédiger un courrier pour signaler que les décisions prises ne sont pas sans conséquences sur les villageois.

D'autre part, il y a un problème de sécurité majeur par exemple pour les personnes qui se rendent à la Mer de Sable ou la traversée des animaux en forêt.

M. le Maire est favorable à la rédaction de ce courrier cependant il faut être factuel et indiquer un nombre de poids-lourds. Mme Anna MORIN pense qu'il n'est pas nécessaire de donner un volume de trafic.

Mme Fabienne VALCKE propose que la mise en place du comptage soit insérée dans le Petit Journal de sorte que les habitants puissent le voir et participer. Mme RIONDEL propose de le faire figurer en 1 ère page.

Mme Francine GRUNENFELDER se propose d'organiser le comptage. La date du mardi 14 mai est retenue.

Mme Sylvie RIONDEL pense qu'il n'y a pas de réelle solution à ce problème. Les camions pourraient être déviés de la même façon que la déviation mise en place au moment des travaux de la RN 330 (digue).

Mme Francine GRUNENFELDER souhaite que le dossier relatif à la digue soit suivi, son état étant inquiétant. Des documents devaient être transmis sous 6 mois ainsi que des travaux, ce qui n'a pas été fait.

Mme Sylvie RIONDEL précise qu'on a autorisé l'installation de grosses entreprises avec de gros besoins en logistique.

Mme Anna MORIN rappelle que la venue de ces sociétés exerce une certaine attractivité pour les communes environnantes (économie, emplois).

#### 25. Questions Diverses.

#### 25.1 Eau et Assainissement.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

#### 25.2 Parc Jean-Jacques Rousseau.

M. le Maire souhaite faire un point sur la situation du parc Jean-Jacques Rousseau et notamment sur les rumeurs qui circulent dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Ce qu'il peut confirmer c'est qu'il n'a jamais été question de vendre le parc.

La fermeture est maintenue jusqu'au prochain conseil d'administration prévu le 26 avril. Des travaux pour abattage d'arbres et enfouissement des réseaux sont en cours.

Concernant le personnel, de 8 salariés, le parc n'en compte plus que 4. Le personnel n'est donc pas assez nombreux pour assurer la billetterie. Les visites de groupes déjà programmées sont maintenues.

La position de la Commune : En 1985, le parc a été acheté par le Conseil Général. La Commune a versé 500 000 francs. Actuellement, nous sommes sous bail emphytéotique pour l'utilisation du parking Jean-Jacques Rousseau.

Le Département loue le parc au Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau pour son activité.

La Commune a refusé d'être membre du CCR et notamment afin d'éviter des dépenses que nous n'aurions pas pu maîtriser.

Mme Nathalie DUPONT explique qu'elle a été sollicitée par un commerçant s'inquiétant de voir le parc fermé. Il y a un sentiment de manque d'information.

M. le Maire ainsi que Mme Valérie POCHOLLE précisent que ce n'est pas à la Commune de communiquer.

Mme Francine GRUNENFELDER souhaite savoir si du personnel communal pourrait être mis à disposition pour assurer la billetterie. Il faudrait informer le Département de l'inquiétude rencontrée.

M. le Maire rappelle que ceci consisterait en une subvention donc, une implication de la Commune.

Mme Sylvie RIONDEL indique que le parc est actuellement fermé sans date de réouverture ce qui est pénalisant économiquement.

Certains acteurs économiques d'Ermenonville indiquent avoir des projets avec le parc. Il faut exiger des informations.

Mme Anna MORIN estime que le parc coûte cher qu'il soit ouvert ou fermé et qu'on ne sait pas s'il y a réellement un projet en cours.

M. le Maire informe que pour tout projet, l'avis de la Commune est obligatoire. La politique actuelle du Département est de ne pas continuer à subventionner une activité qui lui coûte près de 800 k€ annuels.

Mme Sylvie RIONDEL précise que le parc coûte parce qu'il existe.

Mme Anna MORIN précise que c'est le Centre Culturel de Rencontre qui coûte. Le problème d'ouverture ou de fermeture du parc ne dépend pas de la Commune.

M. le Maire précise que la Commune ne participant pas financièrement, elle n'a pas son mot à dire.

#### 25.3 Feu d'artifice.

Mme Fabienne VALCKE demande si, dans l'éventualité où la Commune n'obtiendrait pas l'autorisation pour le tir du feu d'artifice, quelle sera la solution. M. le Maire indique qu'il contactera le Département.

#### 25.4 Région Hauts-de-France.

M. le Maire indique la réception d'un courrier de la Région concernant un appel à projets sur « la nature en chemins ».

# 25.5 Commission de contrôle élections.

Mme Valérie POCHOLLE propose sa candidature en tant que suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05 minutes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

M. Alain PÉTREMENT	

Mme Chantal DURY	
Mme Anna MORIN	
Mme Yveline LE MIGNOT	
Mme Séverine SPELTA-RAMOS	
Mme Céline HUGARD	
M. Jean-François VAUGER	
Melle Marie LEFEBVRE	
M. Dominique GRIMOUT	
Mme Valérie POCHOLLE	
M. Paul DURY	
Mme Nathalie DUPONT	
Mme GRUNENFELDER Francine	
Mme RIONDEL Sylvie	
Mme VALCKE Fabienne	